



Conseil et Transactions Pharmaceutiques

## HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR LES CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

Les honoraires du cabinet Pharmacess sont déterminés à partir de la valeur du fonds de commerce cédé :

Valeur du fonds cédé	Montant des honoraires PHARMACCESS
De 0 à 1 000 000 €	30 000 € HT + TVA au taux légal en vigueur
Au-delà de 1 000 000 €	3,5 % HT + TVA au taux légal en vigueur

## HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR LES CESSIONS DE TITRES DE SOCIETES

Les honoraires du cabinet Pharmacess sont déterminés à partir de la valeur conventionnelle du fonds de commerce ayant servi à calculer l'actif corporel et incorporel servant de base au calcul de la valeur des parts de la société.

Valeur conventionnelle du fonds de commerce cédé	Montant des honoraires PHARMACCESS
De 0 à 1 000 000 €	30 000 € HT + TVA au taux légal en vigueur
Au-delà de 1 000 000 €	3,5 % HT + TVA au taux légal en vigueur

Il n'est pas tenu compte dans cette situation particulière du prix de vente des titres de la société.

## HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR LES VENTES DE MURS COMMERCIAUX

Les honoraires de négociation s'élèvent à 5 % HT + TVA au taux légal en vigueur du prix de vente du foncier.